



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC (FSU)

SNUipp/FSU MAYOTTE

UN METIER, UN CORPS

Tel/fax: 0269618978 – GSM: 0639039944 – E-mail: snu976@snuipp.fr

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire **Avancement Hors Classe 2012**

Barème

Il est national : Echelon x 2 + note pédagogique
Directeur d'école : 1point

Localement : ajout de 20 points pour exercices de missions particulières (fonctionnelles, administratives ou pédagogiques)

Le SNUipp dénonce le quota (4 pour Mayotte) attribué et réaffirme son souhait d'une promotion à la HC systématique pour tous les PE. Nous confirmons notre demande d'avancement à la cadence la plus rapide pour tous. Depuis 2009, ce contingent est bloqué à 2% des enseignants promouvables à partir du 7^{ème} échelon. Les collègues détachés spécialisés sont traités par leur département d'origine et sur le quota de leur département.
Tous les PE ayant atteint le 7^{ème} échelon à la date du 31 décembre sont promouvables. 121 promouvables cette année, le premier résident étant à la 27^{ème} place...

Le SNUipp Mayotte s'abstient sur le tableau d'avancement proposé par l'administration pour ne pas pénaliser les collègues mais propose une liste qui prend en compte les résidents tout en favorisant le barème.

Pour attribuer les 20 points, **le SNUipp avait demandé à ce qu'une publicité conséquente soit effectuée** auprès des collègues pour qu'ils puissent donner des éléments de réflexion.

Une note a été envoyée sur les adresses Iprof : c'est la première fois que l'administration privilégie ce canal, ce que nous lui demandons depuis 2 ans, encore eut-il fallu que les agents en soient informés !

De plus, cette note apparaît sous l'onglet courrier « tous », or l'onglet est programmé par défaut sur « carrière » : bref, **peu d'agent ont pu avoir l'information.**

Pour les heureux élus comme pour les autres, vous pouvez nous contacter ... !